ANNEXE 5 : Plans des zones exposées aux glissements de terrain identifiées par le MTQ

31I03-050-0201

Saint-Charles-Borromée

306000 306750 307500 308250 309000 309750

-73°29'23" 46°3'38" 5162250 5161500 5160750 5160000 5159250 46°1'46" -73°25'40"

Secteur non cartographié

Secteur non cartographié

Secteur non cartographié

Rivière L'Assomption

343

31I03-050-0201

Zones exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes à l'utilisation du sol

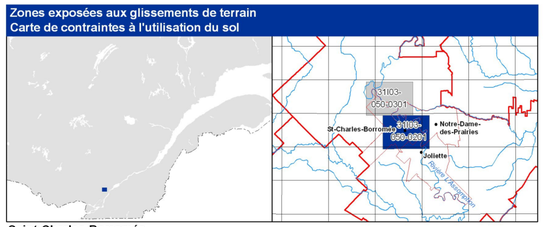

Saint-Charles-Borromée

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

NA1 :Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

NA2 :Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique

NS1 :Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

NS2 :Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

NH :Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

Sommet du talus

Base du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

RA1$_{Sommet}$:Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue

RA1$_{Base}$:Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1$_{Sommet}$

RA1-NA2 :Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue

RA2 :Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel evenement. Reciproquement, un site localisé à l'exterieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique :	Ellipsoïde GRS80
Système de référence geodésique :	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique :	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (meridien central) :	73° 30' ouest
Latitude d'origine (equateur) :	0°
Coordonnées d'origine :	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle :	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Relevés geotechniques de terrain :	Ministère des Transports du Québec	2005 - 2006
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aeroporté :	Ministère des Transports du Québec	16 novembre 2004
Orthophotographie aérienne à l'échelle de 1/40 000 (Q98804032) :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	28 avril 1998

Crédit

Réalisation: Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées
Ministère des Transports du Québec
Version 1.0 (novembre 2006)

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 4e trimestre 2006

Ministère des Transports Québec

31I03-050-0301

Rapides Bordeleau

31I03-050-0301

Zones exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes à l'utilisation du sol

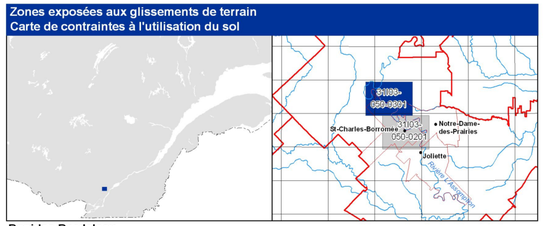

Rapides Bordeleau

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- **NA1** :Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- **NA2** :Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- **NS1** :Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- **NS2** :Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- **NH** :Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- Sommet du talus
- Base du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- **RA1 Sommet** :Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue
- **RA1 Base** :Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- **RA1-NA2** :Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue
- **RA2** :Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique :	Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique :	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique :	Mercator transverse modifié (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central) :	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) :	0°
Coordonnées d'origine :	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle :	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Relevés géotechniques de terrain :	Ministère des Transports du Québec	2005 - 2006
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté :	Ministère des Transports du Québec	16 novembre 2004
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1/40 000 (Q98804036, Q98804032 et Q01801156) :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	28 avril 1998 et 10 mai 2001

Crédit

Réalisation: Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées
Ministère des Transports du Québec
Version 1.0 (novembre 2006)

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 4e trimestre 2006

Ministère des Transports Québec